



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :**
19

Conseillers en fonction :
18

Conseillers présents :
13

Conseillers absents :
5

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingring s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du treize septembre deux mil vingt-deux.

Présents : Madame Nadine SPETZ, Maire, Monsieur Claude SCHOEFFEL, Madame Doris JAEGGY, Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint, Madame Peggy DOPPLER, Monsieur Erick FISCHER, Mesdames Cosmina HOFFER, Marie-France LUTHRINGER, Messieurs Daniel MOSER, Olivier SARDINI, Jean-Jacques SITTER, Roger SPERISSEN, Madame Cécile STEMPFEL, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Aurélien FLUHR, Madame Arlette LUTTENBACHER (**procuration à Madame Doris JAEGGY**), Madame Virginie QUIRIN, Monsieur Franck SCHUBERT et Madame Esther SZTAJNERT, conseillers municipaux.

Présents : 13
Pouvoir : 1
Votants : 14

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2022
4. Affaires foncières : signature d'une convention portant sur la gestion et le droit de pêche de l'étang communal du Lerchenweiler
5. Affaires foncières : renouvellement d'une concession de captage de sources et de passage de conduites d'eau au profit du GAEC Schoeffel
6. Forêt : renouvellement d'engagement à la certification forestière PEFC
7. Finances : versement d'une subvention au titre de la parution d'un ouvrage historique relatif à Monsieur Albin HALLER
8. Finances : versement d'une subvention au titre de l'organisation du passage du Tour de France Femmes
9. Finances : attribution d'une subvention à l'association « Les amis de la gendarmerie »
10. Intercommunalité : décision du conseil municipal autorisant le transfert de la compétence Maison des Assistants Maternels à la commune de Fellingring
11. Noël : fixation du tarif des sapins et des torches suédoises pour l'année 2022
12. Personnel communal : versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre d'un PACS et d'un mariage
13. Divers et communication
 - a. Centenaire de l'UNC le 2 octobre 2022
 - b. Regroupement intercommunal dans le cadre des cérémonies patriotiques du 8 mai et du 11 novembre

Présence d'un auditeur

NS/AM/NB

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h40.

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers pour cette séance de reprise.

Avant de débiter les points inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire excuse les membres absents et indique la procuration donnée.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Peggy DOPPLER, conseillère municipale est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Aurélia MONTEIRO, secrétaire générale.

N° 2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la décision suivante :

Délégation 4° - marchés publics

Le 07/07/2022 :

- Signature d'un devis relatif à des travaux de peinture routière – MSR, Sainte-Croix-en-Plaine : 7 190.16 euros HT, 8 628.19 euros TTC ;
- Signature d'un devis relatif à la création d'un avaloir rue du Général de Gaulle – ROYER Frères S.A.S, Moosch : 4 000 euros HT, 4 800 euros TTC.

Le 08/07/2022 : Signature d'un devis relatif à la fourniture de panneaux de voierie – Signaux GIROD, Hoerdts : 783.64 euros HT, 940.37 euros TTC.

Le 26/07/2022 : Signature d'un devis relatif au curage des puits perdus – Kuenemann SARL JMK, Habsheim : 1 021.61 euros HT, 1225.93 euros TTC.

Le 28/07/2022 : Signature d'un devis relatif à la suppression d'un poteau incendie rue de la Corderie - SAUR, Husseren-Wesserling : 1 362.86 euros HT, 1 635.43 euros TTC.

Le 29/07/2022 : Signature d'un devis relatif à la fourniture de 15 ml de caniveaux – VHM Canalisation, Molsheim : 3 899.45 euros HT, 4 679.34 euros TTC.

Le 24/08/2022 : Signature d'un devis relatif à la fourniture de 3 rigoles métalliques pour les chemins forestiers – DE LUCA Industry, Burnhaupt-le-Haut : 582.48 euros HT, 698.98 euros TTC.

Le 08/09/2022 :

- Signature d'un devis relatif au raccordement 5 clés sécurisées – Foussier, Allonnes : 136.95 euros HT, 164.34 euros TTC ;
- Signature d'un devis relatif au raccordement du circuit de chauffage de l'ancien logement sur le circuit principal à l'école – Burgunder, Kruth : 550 euros HT, 660 euros TTC.

Arrivée de Monsieur Olivier SARDINI, conseiller municipal

Le 09/09/2022 : Signature d'un devis relatif à la remise en état de l'Unimog – Carrosserie industrielle RTL, Rumersheim-le-Haut : 9 100 euros HT, 10 920 euros TTC.

Le 12/09/2022 :

- Signature d'un devis relatif à la pose de caniveaux (Stuckelrain, Schliffels, Douaniers) – ROYER Frères S.A.S, Moosch : 5 664 euros HT, 6 796.80 € TTC.
- Signature d'un devis relatif à la création d'un puits perdu rue des Fleurs – ROYER Frères S.A.S, Moosch : 6 125.50 euros HT, 7 350.60 € TTC.

N° 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 JUILLET 2022

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022, dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans modification.

DELIB N°2022/47

N° 4. AFFAIRES FONCIÈRES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION PORTANT SUR LA GESTION ET LE DROIT DE PÊCHE DE L'ÉTANG COMMUNAL DU LERCHENWEIER

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire, chargé des services techniques et de l'urbanisme rappelle que la commune de Fellingring est propriétaire de l'étang du Lerchenweier, comprenant un chemin d'accès, une aire de stationnement et un étang d'une superficie de 1430 m².

La commune de Fellingring souhaite officialiser la mise à disposition de l'étang de pêche communal à l'Amicale des pêcheurs du Lerchenweier par le biais de la signature d'une convention visant à fixer les conditions de gestion de la pêche et des abords de l'étang, dans le respect de la biodiversité du site. Monsieur Frédéric GRUNENWALD précise qu'aucune redevance ne sera demandée en contrepartie de cette mise à disposition.

Les membres de l'association « l'Amicale des pêcheurs du Lerchenweier » et seuls ceux-ci seront autorisés à pratiquer la pêche sur l'étang du Lerchenweier.

Le périmètre sur lequel ce droit de pêche s'exercera est identifié sur un plan qui sera joint à ladite convention.

Monsieur Frédéric GRUNENWALD procède à la lecture de la convention portant sur la gestion et le droit de pêche de l'étang communal du Lerchenweier à Fellingring, qui sera prochainement signée en entre la commune de Fellingring et le Président de l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PRÉCISE** qu'une convention de mise à disposition gracieuse sera signée avec l'association « l'Amicale des pêcheurs du Lerchenweier » ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette délibération.

DELIB N°2022/48

N° 5. AFFAIRES FONCIÈRES : RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION DE CAPTAGE DE SOURCES ET DE PASSAGE DE CONDUITES D'EAU AU PROFIT DU GAEC SCHOEFFEL

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire, quitte la salle.

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de renouveler pour 9 ans la concession précaire et révocable, arrivée à échéance le 31 décembre 2022, conclue entre la commune de Fellingring et le GAEC Schoeffel, représenté par Monsieur Claude SCHOEFFEL. Cette concession a pour objet le captage de deux sources et le passage de conduites d'eau sur la propriété communale, section 15, parcelle 280, au lieu-dit « Rammersbach ».

Il est proposé de maintenir la redevance annuelle à 30 euros, soit 15 euros par captage de source. Les autres articles de la concession restent inchangés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le renouvellement de la concession pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- **FIXE** la redevance annuelle à 30 euros (soit 15 euros par captage de source) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite concession et tout autre document s'y rattachant.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire, rejoint la salle.

DELIB N°2022/49

N° 6. FORÊT : RENOUELEMENT D'ENGAGEMENT À LA CERTIFICATION FORESTIÈRE PEFC

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire en charge de la forêt, chasse, agriculture et environnement, expose la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- + Valoriser les bois de la commune lors des ventes ;
- + Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt ;
- + Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt ;
- + Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **DE RENOUELER** son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de Fellingering possède dans la région Grand Est ;
- **DE M'ENGAGER** à donner le détail des **surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement** le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, je m'engage à respecter l'article R124.4 du Code forestier.
Total de surface à déclarer : 1 396.11 ha sous aménagement et 38.89 ha hors aménagement ;
- **DE RESPECTER** les **règles de gestion forestière durable*** en vigueur et **DE LES FAIRE RESPECTER** à toute personne intervenant dans ma forêt ;
- **D'ACCEPTER** le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les **règles de la gestion forestière durable*** sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de le résilier par courrier adressé à PEFC Grand Est ;
- **D'ACCEPTER** les visites annuelles de contrôle en forêt par PEFC Grand Est et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve a minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des **règles de la gestion forestière durable*** en vigueur ;
- **DE METTRE EN PLACE** les actions correctives qui me seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ;
- **D'ACCEPTER** que cette participation au système PEFC soit rendue publique ;
- **DE RESPECTER** les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci ;
- **DE S'ACQUITTER** de la contribution financière auprès de PEFC Grand Est ;
- **D'INFORMER** PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de **modification des surfaces forestières de la commune** ;

- **DE DÉSIGNER** le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et signer tout document afférent à cet engagement.

*Règles de gestion durable** : PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 et PEFC/FR ST 1003-3 : 2016

DELIB N°2022/50

N° 7. FINANCES : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA PARUTION D'UN OUVRAGE HISTORIQUE RELATIF À MONSIEUR ALBIN HALLER

Par courrier du 4 juillet 2022, M. Erik LANGLINAY, professeur agrée d'histoire et docteur en histoire économique et en sciences et techniques sollicite une subvention de la part de la commune dans le cadre de la publication d'une biographie d'Albin HALLER.

M. Albin HALLER est né à Fellingring puis est devenu professeur d'université à Nancy, puis à Paris, conseiller du Ministre de la guerre, Millerand en 1914-1915 et Président de l'Académie des Sciences. Dans cet ouvrage, M. Erik LANGLINAY fait référence au parcours alsacien de M. Albin HALLER, citoyen important de la commune de Fellingring.

Le long travail scientifique mené par M. Erik LANGLINAY vient de s'achever et le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS), institut rattaché à l'École des Chartes a accepté de publier sa biographie de M. Albin HALLER. Le manuscrit est de taille raisonnable, environ 620 000 signes (avec espaces) et compte 900 notes infrapaginales ; il comprend une trentaine de photos familiales et six cartes. Il s'agit d'un ouvrage historique qui n'est pas hagiographique. Il peut être lu à plusieurs niveaux et intéresser les passionnés d'histoire locale et régionale.

M. Erik LANGLINAY, professeur agrée d'histoire et docteur en histoire économique et en sciences et techniques :

- ✚ Sollicite une subvention de l'ordre de 500 euros qui faciliterait la publication de son ouvrage ;
- ✚ S'engage à venir faire une conférence sur Albin HALLER à Fellingring pour présenter son ouvrage.

Madame le Maire propose de verser une subvention de 250 euros.

Une plaque commémorative est déjà présente sur le mur de l'école, à l'extérieur du bâtiment. Toutefois, M. Erick FISCHER, conseiller municipal, propose d'apposer une seconde plaque commémorative sur la maison natale de M. Albin HALLER, en accord avec les propriétaires actuels.

Vu le courrier du 4 juillet 2022 adressé par M. Erik LANGLINAY, professeur agrée d'histoire et docteur en histoire économique et en sciences et techniques,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCORDE** une subvention de 250 euros au profit de M. Erik LANGLINAY, professeur agrée d'histoire et docteur en histoire économique et en sciences et techniques dans le cadre de la publication d'une biographie d'Albin HALLER ;
- **PRÉCISE** que ce montant sera imputé à l'article 65748.

N° 8. FINANCES : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ORGANISATION DU PASSAGE DU TOUR DE FRANCE FEMMES

Dans le cadre du passage du Tour de France Femmes à Fellingring, le samedi 30 juillet 2022, l'équipe municipale et les signaleurs venus prêter main forte bénévolement ont permis que l'événement se déroule dans de bonnes conditions. Le but étant bien évidemment de proposer aux administrés une grande fête sportive qui associe la performance des cyclistes et l'animation du village.

Grâce à un impact média très important, le passage du tour a également été l'occasion de faire découvrir notre belle région au plus grand nombre, et plus particulièrement notre commune.

L'organisation de cet événement ayant été portée par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, il est proposé de lui verser une subvention d'un montant de 3 000 euros.

Madame le Maire explique que tout s'est bien passé, outre l'accident survenu à Oderen avec le jet de peinture sur une voiture floquée « Grand Est ». Le centre village de Fellingring (église et mairie) a été filmé en direct à cette occasion et l'arrivée au Markstein a été un vrai succès, avec de nombreuses personnes présentes sur le site.

Madame le Maire explique que le Tour de France masculin devrait prochainement passer dans la vallée mais la date officielle n'est pas encore connue. Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, évoque la spécificité du col du Haag qui est hors catégorie et devrait devenir prochainement une voie verte.

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Vu l'organisation technique et financière mise en œuvre par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCORDE** une subvention de 3 000 euros au profit de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin au titre de l'organisation du passage du Tour de France Femmes ;
- **PRÉCISE** que ce montant sera imputé à l'article 657351.

N° 9. FINANCES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA GENDARMERIE »

Madame le Maire présente l'association « Les Amis de la Gendarmerie », association d'intérêt général qui a pour vocation de faire connaître et soutenir la gendarmerie. Elle rassemble tous ceux qui se reconnaissent dans les valeurs de la Gendarmerie nationale et qui veulent les porter, les défendre et les transmettre.

L'association compte aujourd'hui 15 000 adhérents, issus principalement de la société civile, répartis en 200 comités.

Le comité Sultz-Guebwiller est l'un des cinq comités du département du Haut-Rhin dont le rôle est de soutenir la gendarmerie par des actions au plus près des unités territoriales.

Madame le Maire explique que le but de l'association est notamment de présenter les métiers de la gendarmerie dans les écoles élémentaires, comme celle de Fellingring. Elle précise d'ailleurs qu'une gendarmerie est implantée sur le ban communal de Fellingring.

Madame le Maire propose de verser à ce comité une subvention de 100 euros, correspondant à une cotisation « bienfaiteur » comprenant l'abonnement à la revue trimestrielle.

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Vu les missions accomplies par le comité Soultz-Guebwiller de l'association « Les Amis de la Gendarmerie »,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCORDE** une subvention de 100 euros au profit du comité Soultz-Guebwiller de l'association « Les Amis de la Gendarmerie » ;

- **PRÉCISE** que ce montant sera imputé à l'article 65748.

DELIB N°2022/53

N° 10. INTERCOMMUNALITÉ : DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MAISON DES ASSISTANTS MATERNELS À LA COMMUNE DE FELLERING

Madame le Maire explique que le Conseil Communautaire du 28 juin 2022 s'est prononcé pour la restitution à toutes les communes membres de l'EPCI de la compétence « Maison d'Assistants Maternels » (« MAM »).

Les statuts actuels de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin comprennent, au titre des compétences facultatives des services à la population, décrits comme suit :

- « service à la population : création, aménagement et gestion de structures d'accueil de la petite enfance et notamment les multi-accueils ».

La rédaction n'évoquait pas les Maisons d'Assistants Maternels. Or, il s'est avéré que de nombreux projets étaient lancés à l'initiative d'associations locales ou de communes.

Dans un souci de facilitation de l'action publique en ce domaine, il est donc proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes de la façon suivante :

- « service à la population : création, aménagement et gestion de structures d'accueil de la petite enfance et notamment les multi-accueils, à l'exception des Maisons d'Assistants Maternels ».

Il appartient à présent à chacun des Conseils Municipaux de se prononcer à son tour sur cette restitution de compétence dans les trois mois. A défaut de délibération dans ce délai, la décision du Conseil municipal est réputée défavorable.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE, à compter du 31 décembre 2023, de modifier la rédaction des statuts relative aux compétences facultatives de la façon suivante :

- « service à la population : création, aménagement et gestion de structures d'accueil de la petite enfance et notamment les multi-accueils, à l'exception des Maisons d'Assistants Maternels ».

N° 11. NOEL : FIXATION DU TARIF DES SAPINS ET DES TORCHES SUÉDOISES POUR L'ANNÉE 2022

Les arbres proviennent toujours de la pépinière Paysage Mura située à Fellingring. Toutefois, cette pépinière plante de nombreux sapins au niveau de Saint-Dié, dans les Vosges.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire en charge de la forêt, chasse, agriculture et environnement, en profite pour expliquer qu'il n'a toujours pas trouvé de grand sapin pour la place de l'église et demande aux conseillers d'être vigilants quant à la possibilité d'en trouver un rapidement. Dans le parc à sapins, il y en a quelques uns mais ils sont plus petits que ceux mis en place les deux dernières années.

Vu l'exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au maire en charge de la forêt,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** le prix des sapins de Noël pour l'année 2022 de la manière suivante :

100-125 cm	14 euros
125-150 cm	17 euros
150-175 cm	22 euros
175-200 cm	26 euros
200-250 cm	34 euros
250-300 cm	43 euros

- **FIXE** le prix des torches suédoises à 13 euros l'unité pour l'année 2022.

N° 12. PERSONNEL COMMUNAL : VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE D'UN PACS ET D'UN MARIAGE

Madame Aurélia MONTEIRO, Secrétaire générale, quitte la salle.

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal, par délibération du 13 janvier 2000, a décidé de se substituer au Groupement d'Action Sociale (GAS) du personnel des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Haut-Rhin et de servir au personnel communal des prestations sociales identiques au tarif défini par le Groupement susmentionné.

Monsieur Tristan HOFFNER, responsable des services techniques au grade d'agent de maîtrise s'est pacsé le 1^{er} octobre 2021.

Madame Aurélia MONTEIRO, née HURST, secrétaire générale au grade de rédacteur territorial s'est mariée le 28 mai 2022.

Madame le Maire propose d'allouer une gratification exceptionnelle d'un montant de 250 euros à chacun des deux agents, montant équivalent à celui versé par le GAS au titre des prestations sociales 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'attribuer une gratification exceptionnelle de 250 euros à Monsieur Tristan HOFFNER au titre de son PACS ;
- **DÉCIDE** d'attribuer une gratification exceptionnelle de 250 euros à Madame Aurélia MONTEIRO au titre de son mariage ;
- **PRÉCISE** que les crédits sont prévus à l'article 623 du BP 2022.

Madame Aurélia MONTEIRO, Secrétaire générale, rejoint la salle.

N° 13. DIVERS ET COMMUNICATION

a. Centenaire de l'UNC le 2 octobre 2022

Madame le Maire explique que le Centenaire de l'UNC a été reporté en raison de l'hospitalisation du Président de l'association.

b. Regroupement intercommunal dans le cadre des cérémonies patriotiques du 8 mai et du 11 novembre

Madame le Maire évoque le regroupement prévu entre les communes de Wildenstein, Kruth, Oderen et Fellingring dans le cadre des cérémonies patriotiques. A ce titre, la cérémonie du 11 novembre 2022 se tiendra à Wildenstein.

Rapports du Maire et des Adjointes :

 Madame Nadine SPETZ, Maire de la commune :

- Obligation de formation des élus par la loi Engagement et Proximité : Madame le Maire propose une formation « Comprendre son budget et identifier les marges de manœuvre » d'une durée de 8h.

Se proposent les élus suivants :

- * Madame le Maire
- * Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint
- * Madame Doris JAEGGY, Adjointe
- * Monsieur Frédéric SCHOEFFEL, Adjoint
- * Madame Cosmina HOFFER, Conseillère municipale
- * Madame Marie-France LUTHRINGER, Conseillère municipale
- * Madame Peggy DOPPLER, Conseillère municipale
- * Monsieur Erick FISCHER, Conseiller municipal

La date retenue est le mercredi 26 octobre 2022. D'autres conseillers ainsi que la secrétaire générale pourront se greffer sur la session s'ils le souhaitent bien évidemment.

- Déchetterie mobile : la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (CCVSA) a décidé de mettre en œuvre une déchetterie mobile dans l'attente de la construction d'une déchetterie fixe. Plusieurs communes de la CCVSA proposeront un lieu d'accueil pour la déchetterie mobile, une demi-journée par semaine, dans ces différentes communes.

Deux agents de la COVED seront chargés de gérer les bennes sur la durée de la dépose des déchets et d'effectuer des rotations pour vider les bennes.

Madame le Maire a proposé que la commune de Fellingering candidate au projet, en implantant cette déchetterie mobile une fois par mois sur le parking à l'arrière des ateliers municipaux. Ce projet de déchetterie mobile devrait voir le jour en 2023, avec environ 50 dates par an.

- Concert du Rallyes Trompes le 15 octobre 2022 à 20h à l'église Saint-Antoine de Fellingering (10 € l'entrée). A la même date, il y a également l'Oktoberfest au Centre de Première Intervention (CPI) du Chauvelin et une soirée de pêche nocturne à l'étang du Lerchenweier.

- Fête des Aînés le dimanche 27 novembre 2022 : Madame le Maire demande à tous les conseillers d'être présents, avec leur conjoint si possible, afin de prêter main forte. L'orchestre Barg Alm Krainer sera chargé de l'animation musicale. Madame le Maire propose que les conseillers municipaux interprètent des chants de Noël sur scène à cette occasion, en faisant participer les aînés sur des musiques traditionnelles. Il faudra prévoir une répétition commune au moins 8 jours avant l'événement avec l'ensemble des conseillers participant.

- Participation de Madame le Maire à l'AG des Donneurs de Sang

 *Monsieur Claude SCHOEFFEL, premier Adjoint :*

- Une visite du barrage (durée de 2h) est prévue le 15 octobre 2022 pour les élus. Elle se ferait le samedi matin, à 9h. Les conjoints et les enfants sont les bienvenus. Madame la Maire propose que les élus partagent un apéritif sur place à l'issue de la visite.

Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal et organisateur de la visite explique que les visiteurs devront se munir de bottes parce que certaines zones sont sous emprise d'eau.

- Sortie forêt proposée au Siebach ou au Frenz pour voir les plants dans les zones aménagées. Il est proposé de fixer cette sortie au printemps 2023, en soirée, pour qu'il fasse encore jour assez tard.

- Plan de renforcement du Grand Tétras : réunion ce jour avec le copilotage Natura 2000 à ce sujet

- Plan de rebond n°2 lancé au niveau du Gustiberg.

- Réflexion avec Mura pour l'implantation d'un verger.

- Démontage des téléskis du Frenz : début des travaux d'ici quelques semaines.

- Logement du garde forestier : visite du deuxième étage du presbytère et du logement de la Poste.

 *Madame Doris JAEGGY, deuxième Adjointe :*

- Feuillet de septembre : elle remercie Monsieur Jean-Jacques SITTER, conseiller municipal, pour la mise en page et l'ensemble des élus pour la distribution.

- Demande d'une coiffeuse ambulante pour s'installer sur la place de l'église, le mardi, à côté du pizaiolo « La Camioneta ». Le problème est que le concept risque de créer une forme de concurrence avec les salons de coiffure sédentaires.

Pour le cas de la coiffeuse ambulante, les conseillers municipaux sont plutôt favorables à son installation.

- La rénovation de l'abri des Vintergés s'est terminée fin août : un repas a été offert aux bénévoles, à

la ferme-auberge du Felsach à cette occasion. Monsieur Etienne VALENTIN, propriétaire, a, quant à lui, offert l'ensemble des boissons.

- Rentrée des classes 2022/2023 : les effectifs sont stables.

- Inauguration de l'Orchestre à l'école prévue le mardi 15 novembre 2022 à 15h à l'école (date non arrêtée à ce jour).

- Terrain de Madame SUZY-OBERLIN : signature du compromis de vente prévue la semaine prochaine ; les frais engagés par la commune dans le cadre de la démolition de la maison seront intégralement remboursés.

- Assemblées Générales à venir :

* Clubs nautiques Haute-Thur le vendredi 30 septembre à 19h - Cosmina HOFFER, conseillère municipale, se propose d'être présente à l'AG.

* Association des artistes peintres amateurs de la Vallée de la Thur le vendredi 30 septembre à 18h – Doris JAEGGY sera présente.

* Plongeurs du Lac de Kruth (PLK) le samedi 8 octobre à 17h – Mme Cosmina HOFFER

- Dates à retenir :

* Fête de l'Hiver : commission prévue le 8 décembre à 19h

* Commission réunie Fête des Aînés/Fête de l'Hiver prévue le mardi 22 novembre à 19h30.

* Fête des Aînés : mise en place de la salle prévue de 8h à 12h le samedi 26 novembre.

* Réunion « Décoration du village » le mercredi 5 octobre à 14h en salle annexe.

* Téléthon prévu en formule drive le samedi 3 décembre.

* Vœux du Maire : 5 janvier 2023 le soir.

* Inauguration mairie : samedi 3 juin 2023.

* Journée citoyenne : samedi 13 mai 2023.

* Fête du Jumelage avec Donville : dimanche 11 juin 2023.

 Monsieur Frédéric GRUNENWALD, troisième Adjoint :

Dernières opérations en matière d'urbanisme :

- 2 permis de construire ont été réceptionnés :

○ Construction d'un chalet alpin le 08/07/2022

○ Construction d'un carport accolé à la maison et démolition d'un garage le 29/08/2022

- 15 déclarations préalables ont été réceptionnées :

○ Fermeture partielle d'une terrasse et création/modification des ouvertures extérieures le 12/07/2022

○ Installation d'une pergola le 20/07/2022

○ Changement de tuiles et ajout d'une fenêtre de toit le 20/07/2022

○ Dépose de volets battants et pose de volets roulants le 20/07/2022

○ Ravalement des façades d'une maison d'habitation le 27/07/2022

○ Mise en place d'une fenêtre de toit et réfection de la toiture et zinguerie le 01/08/2022

○ Mise en place d'une clôture le 01/08/2022

○ Mise en place d'une clôture le 22/08/2022

○ Installation de panneaux photovoltaïques le 22/08/2022

- Sécurisation des toitures le 22/08/2022
 - Modification du toit le 23/08/2022
 - Remplacement des fenêtres, fenêtres de toit, volets battants par roulants et rives de toi le 24/08/2022
 - Ravalement des façades (enlèvement des plaques d'amiante) le 26/08/2022
 - Extension de l'annexe logement d'une ferme-auberge le 07/09/2022
 - Création d'un abri de jardin en agglos avec un auvent pour le bois le 19/09/2022
- 2 DIA ont été réceptionnées :
- 1 concernant la section 07 pour la parcelle 304 le 25/08/2022
 - 1 concernant la section 07 pour les parcelles 471, 473 et 475 le 05/09/2022
- La commune n'a pas usé de son droit de préemption.

Début du chantier de réfection des enrobés le 18/07 :

Deux jours de rabotage. Rachat d'une partie du fraisât pour la réfection de chemins.

Les joints et les raccords avec les tampons sont propres et le tapis est parfaitement posé.

Monsieur Frédéric GRUNENWALD remercie Laurent BOTTAGISI (chef de chantier COLAS) et Christelle STOECKLIN (sécurité des routes à la Collectivité européenne d'Alsace) pour la qualité des échanges qui ont pu avoir lieu avec eux. Ils ont été des interlocuteurs précieux dans l'organisation et la réalisation de ce chantier.

Le marquage au sol réalisé fin août a permis de mettre un terme à ce dossier.

Présence d'épicéas secs :

Sur la parcelle 149_section 5 du ban communal de Fellingring, le relevé de propriété laisse apparaître que cette parcelle est la propriété d'Orange.

Ces arbres menacent à présent de tomber et présentent un risque pour les utilisateurs d'un sentier qui longe la parcelle.

La zone sera sécurisée la semaine prochaine.

Point Maison des Assistants Maternels : projection de photographies des travaux

Le chantier de démolition réalisé par l'association Patrimoine & Emploi a pris fin mi-juillet. Cette partie du chantier s'est bien déroulée et les délais ont été respectés.

La pose de la chape et du plancher chauffant a été effectuée début août par les entreprises Chap'Isol et Burgunger.

Actuellement, ce sont les plâtriers de l'entreprise Stepec qui interviennent ainsi que les électriciens d'Omni.

Chauffage du foyer :

L'idée d'installer un aérotherme comme prévu au budget n'est pas pertinente.

La somme de 8 000 euros était prévue au budget 2022, contre 8 053 euros sur devis. Le problème étant que cette solution est :

- bruyante
- que le coefficient de performance est compris entre 0,8 et 1
- qu'aucune visibilité sur l'évolution des tarifs

L'idée d'installer un climatiseur réversible (pompe à chaleur air / air) reviendrait à 20 130 euros sur devis. Toutefois, il faudrait le signer tout de suite avant la prochaine augmentation des tarifs du fournisseur et ainsi éviter d'attendre le vote du prochain budget. Cette solution est intéressante

parce que :

- très silencieuse
- le coefficient de performance est compris entre 2,5 et 4

Par contre, nous n'avons aucune visibilité sur l'évolution des tarifs du gaz.

Possibilité de bénéficier du Fonds Communal d'Alsace proposé par la Collectivité européenne d'Alsace.

Les conseillers municipaux sont favorables à la pose d'un chauffage plus onéreux mais plus efficace et moins bruyant : Monsieur Frédéric GRUNENWALD va signer le devis prochainement afin d'avoir un prix stable en attendant la pose prévue en début d'année prochaine.

Des autorisations d'engagement seront présentées en ce sens lors du conseil municipal de décembre 2022.

Gym :

Plusieurs réunions informelles se sont tenues avec les membres de l'association au cours de l'été pour évoquer l'avenir de la salle de gym Alsatia.

Des pistes sont à l'étude dans l'espoir de redonner vie à cette salle en l'utilisant comme un levier pour redynamiser la vie associative du village.

Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, pense qu'il est préférable de récupérer cette salle au niveau communal plutôt que ce qu'elle ne tombe dans les mains d'une personne privée.

Un conseiller municipal intervient :

- Monsieur Erick FISCHER évoque la piscine et le fait que la vidange n'a pas pu se faire en raison des déchets du chlore déposés dans la Thur. Ensuite, un disjoncteur électrique doit être remplacé mais la pièce sera longue à arriver : il faut prévoir une réouverture en fin d'année seulement.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h45.

Peggy DOPPLER

Nadine SPETZ

Secrétaire de séance

Maire